

Communiqué de Presse



Mutations 2009.

Les choix du ministre : l'arbitraire contre le paritarisme

Les organisations syndicales unanimes appellent tous les personnels à ne pas s'en laisser conter. Sous couvert d'information, le ministère mène une offensive de grande envergure contre les droits des personnels et le paritarisme qui les garantit.

Le droit de chacun à muter et à obtenir une affectation la plus conforme à ses vœux dans le respect des règles communes est très menacé.

Ce qui est en cause aujourd'hui est l'existence de règles transparentes, connues de tous, applicables à tous et la capacité pour les élus du personnel de s'assurer de leur respect. Le ministre tente d'y substituer une gestion opaque, « à la tête du client », qui ne peut que conduire à de graves injustices.

Communiquant des « résultats » anticipés et non vérifiés par les commissions paritaires, et alors même que les élus n'en ont pas eu connaissance, le ministère veut instaurer tant pour le mouvement inter académique que pour le mouvement intra académique des mutations sans contrôle et arbitraires.

Cette logique conduit le ministre et nombre de recteurs à refuser de mettre à disposition des élus des personnels les documents permettant de déceler les erreurs, empêchant de les corriger et d'améliorer le mouvement dans l'intérêt de tous les demandeurs de mutation.

Les personnels enseignants vivent cela comme une véritable provocation.

Les personnels refusent cette remise en cause de leurs droits, de la transparence et de l'égalité de traitement dans les opérations de mutation.

Les organisations syndicales exigent du ministre des décisions rapides qui rétablissent et garantissent toutes les possibilités pour leurs représentants d'effectuer leur travail d'élus paritaires pour le respect de règles applicables à tous au niveau national et dans toutes les académies. Cela implique en particulier de fournir aux élus des documents identiques à ceux des années précédentes.

Les organisations syndicales appellent les personnels à signer et à faire signer la pétition nationale unitaire (www.mutations2009.org) et à amplifier la mobilisation si le ministère et les recteurs s'entêtaient dans la remise en cause du paritarisme.

Dans l'immédiat, l'intersyndicale nationale du second degré demande à être reçue par le ministre.